

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.200

**Rapport annuel du délégué de service public eau potable – année
2023 : AGUR sur le secteur ex SIAEP de la Boëme**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_200a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.200**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE –
ANNEE 2023 : AGUR SUR LE SECTEUR EX SIAEP DE LA BOËME**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Selon les articles du chapitre 11 du contrat passé avec la société AGUR pour l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de l'ex SIAEP de la BOEME, à compter du 1^{er} janvier 2015, liant l'exploitant à la collectivité, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier ci-joint. De plus, selon l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité déléguante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER le compte rendu technique et financier d'AGUR, délégataire du service public d'alimentation en eau potable, sur le périmètre de l'ex SIAEP de la BOEME, pour l'exercice 2023.

**Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_200a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, AGUR a la charge de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de l'ex SIAEP de la BOEME.

L'avenant n°1, signé le 12 mai 2016, acte la réalisation de travaux visant à réduire la consommation énergétique du service et l'impact financier qui en découle.

Par l'avenant n°2, signé le 14 mai 2018, le contrat de délégation est transféré au GrandAngoulême et le SIAEP de la BOEME est dissout.

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des comptes rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Eléments techniques

Contexte

Population desservie	9 688 habitants
nombre d'abonnements au 31 décembre	4 919

Bilan d'eau

volume importé	662 749 m3
<i>dont SMPP du Turonien</i>	<i>631 378 m3</i>
<i>Hors SMPP du Turonien</i>	<i>29 810 m3</i>
volume exporté	19 300 m3
volume mis en distribution	643 449 m3
volume consommé / 365 jours	471 582 m3

Indicateurs de performance réglementaires

Code	indicateurs réglementaires	2022	2023
Gestion des abonnés			
D 101.0	Nombre d'habitants desservis	9 635	9 688
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	2,42 €/m3	2,47 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1.84	2.64
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées (pour 1000 abonnés)	6.74 ‰	5.29 ‰
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente	1.33%	1.16%
Qualité de l'eau			
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100%	100%
Gestion du réseau			
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	76.92%	76.67%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (<i>en m3 / km de réseau / jour</i>)	1,79	1.76
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	sans objet	sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_200a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Eléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2023 pour le périmètre communautaire se monte à **420 589 €.**

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2023 pour le périmètre communautaire se monte à **440 244 €.**

Résultat : 14 151 € (après impôts sur les sociétés)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_200a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024